

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
<i>Acte 52-2024</i>	<p>Création de maquettes de la Faculté de Droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Master « Droit public », parcours « Droit économique franco brésilien » (PITES) - Master 2 « Droit notarial », parcours « Droit notarial des Affaires »

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création de maquettes de la Faculté de Droit :

- Master « Droit public », parcours « Droit économique franco brésilien » (PITES)
- Master 2 « Droit notarial », parcours « Droit notarial des Affaires »

Document annexé et disponible à la DFIP

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38
QUORUM : 19

REPRESENTES : 8

PRESENTS : 15

POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0

